

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Molybdate d'ammonium**

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Molybdate d'ammonium

UFI: YR8X-J0H8-Q00E-RHPA

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: P-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

**Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem GmbH

Rue: Stempelstraße 6

Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0

Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.de

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research &amp; Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 2 de 13

## Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1A; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) n° 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide sulfurique

## Mention

Danger

## d'avertissement:

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 3 de 13

## Composants pertinents

| N° CAS    | Substance                                               |              |                  | Quantité    |
|-----------|---------------------------------------------------------|--------------|------------------|-------------|
|           | N° CE                                                   | N° Index     | N° REACH         |             |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)            |              |                  |             |
| 7664-93-9 | acide sulfurique                                        |              |                  | 15 - < 20 % |
|           | 231-639-5                                               | 016-020-00-8 | 01-2119458838-20 |             |
|           | Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318 |              |                  |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                                                                                               | Substance                                                | Quantité    |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------|
|           |                                                                                                                                     | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA |             |
| 7664-93-9 | 231-639-5                                                                                                                           | acide sulfurique                                         | 15 - < 20 % |
|           | par voie orale: DL50 = 2140 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 15 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 15 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 15 |                                                          |             |

## Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil non blessé.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves.

Provoque des brûlures.

Irritant

Toux

Dyspnée

Vomissement

Perforation de l'estomac

Nausée

Douleurs abdominales

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Molybdate d'ammonium**

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 4 de 13

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes de soufre

Oxydes d'azote (NOx)

fumée toxique d'oxyde de métaux

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Molybdate d'ammonium**

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 5 de 13

l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

**Information supplémentaire**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

**Conseils pour le stockage en commun**

exigences nationales

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 6 de 13

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation      | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|-----------|------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7664-93-9 | Acide sulfurique | -   | 0,05t             |                   | VME (8 h)    |         |
|           |                  | -   | 3                 |                   | VLE (15 min) |         |

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                     | Désignation       |       |                        |  |
|----------------------------|-------------------|-------|------------------------|--|
| DNEL type                  | Voie d'exposition | Effet | Valeur                 |  |
| 7664-93-9                  | acide sulfurique  |       |                        |  |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation    | local | 0,05 mg/m <sup>3</sup> |  |
| Salarié DNEL, aigu         | par inhalation    | local | 0,1 mg/m <sup>3</sup>  |  |

## Valeurs de référence PNEC

| N° CAS                                                      | Désignation            |             |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|
|                                                             | Milieu environnemental | Valeur      |
| 7664-93-9                                                   | acide sulfurique       |             |
| Eau douce                                                   |                        | 0,003 mg/l  |
| Eau de mer                                                  |                        | 0 mg/l      |
| Sédiment d'eau douce                                        |                        | 0,002 mg/kg |
| Sédiment marin                                              |                        | 0,002 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées |                        | 8,8 mg/l    |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

lunettes à coques

Masque de protection du visage

## Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Molybdate d'ammonium**

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 7 de 13

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériel recommandé: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: &gt; 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                              |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide                      |
| Couleur:                                                                     | caractéristique              |
| Odeur:                                                                       | sans odeur                   |
| Seuil olfactif:                                                              | Aucune donnée disponible     |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Aucune donnée disponible     |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible     |
| Inflammabilité:                                                              | Aucune donnée disponible     |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible     |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible     |
| Point d'éclair:                                                              | X                            |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Aucune donnée disponible     |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible     |
| pH-Valeur:                                                                   | acide                        |
| Viscosité cinématique:                                                       | Aucune donnée disponible     |
| Hydrosolubilité:                                                             | très soluble (Forte chaleur) |
| Solubilité dans d'autres solvants:                                           | Aucune donnée disponible     |
| La vitesse de dissolution:                                                   | Aucune donnée disponible     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | Aucune donnée disponible     |
| La stabilité de la dispersion:                                               | Aucune donnée disponible     |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible     |
| Pression de vapeur:                                                          | Aucune donnée disponible     |
| Densité:                                                                     | 1,2583 g/cm³                 |
| Densité relative:                                                            | Aucune donnée disponible     |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 8 de 13

|                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| Densité apparente:               | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:      | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

## Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

## Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

## Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

## Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

## Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

## Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

## Teneur en solvant:

0

## Teneur en corps solides:

0

## Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

## Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

## Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

## Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

## Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec:

Eau, Métaux alcalins, Ammoniac

aldéhydes, Métal alcalino terreux, Acides

alcalies (bases), Métal,

Phosphore oxydes, Matériau combustible

Solvant, Aniline, Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

Peroxydes, Amines, carbure

Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène, Nitriles

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

Cellulose

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 9 de 13

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

## Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).  
Irritation des voies respiratoires (Toux, Dyspnée)  
irritations des muqueuses  
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

## ETAmé calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS    | Substance         |                 |        |                                          |                                          |
|-----------|-------------------|-----------------|--------|------------------------------------------|------------------------------------------|
|           | Voie d'exposition | Dose            | Espèce | Source                                   | Méthode                                  |
| 7664-93-9 | acide sulfurique  |                 |        |                                          |                                          |
|           | orale             | DL50 2140 mg/kg | Rat    | Am Ind Hyg Assoc J. 1969 Sep-Oct; 30(5): | The study was performed as part of a ser |

## Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.  
Risque de lésions oculaires graves.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 10 de 13

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Risque de lésions oculaires graves.

Provoque des brûlures.

Irritant

Toux

Dyspnée

Vomissement

Perforation de l'estomac

Nausée

Douleurs abdominales

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

| N° CAS    | Substance                         |                  |           |                         |                                         |                                    |
|-----------|-----------------------------------|------------------|-----------|-------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|
|           | Toxicité aquatique                | Dose             | [h]   [d] | Espèce                  | Source                                  | Méthode                            |
| 7664-93-9 | acide sulfurique                  |                  |           |                         |                                         |                                    |
|           | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r > 100 mg/l | 72 h      | Desmodesmus subspicatus | Study report (2009)                     | OECD Guideline 201                 |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 > 100 mg/l  | 48 h      | Daphnia magna           | Study report (2009)                     | OECD Guideline 202                 |
|           | Toxicité pour les poissons        | NOEC 0,025 mg/l  | 65 d      | Jordanella floridae     | Water Research Vol. 11, 612 - 626, 1977 | Groups of sexually mature flagfish |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Effet nocif par modification du pH.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 11 de 13

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

## Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas mélanger à d'autres déchets.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

|                                                            |                  |
|------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2796          |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACIDE SULFURIQUE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II               |
| Étiquettes:                                                | 8                |
| Code de classement:                                        | C1               |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L              |
| Quantité exceptée:                                         | E2               |
| Catégorie de transport:                                    | 2                |
| N° danger:                                                 | 80               |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | E                |

## Transport fluvial (ADN)

|                                                            |                  |
|------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2796          |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | Acide sulfurique |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II               |
| Étiquettes:                                                | 8                |
| Code de classement:                                        | C1               |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L              |
| Quantité exceptée:                                         | E2               |

## Transport maritime (IMDG)

|                                                            |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2796        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | Sulphuric acid |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 12 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

**transport:****14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8

Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 2796

**d'identification:****14.2. Désignation officielle de**

SULPHURIC ACID

**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

**transport:****14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/ 1148):

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/ 1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Molybdate d'ammonium

Révision: 12.03.2024

Code du produit: AC16.00298

Page 13 de 13

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,11,12.

**Abréviations et acronymes**

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

| Classification      | Procédure de classification         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Met. Corr. 1; H290  | Sur la base des données de contrôle |
| Skin Corr. 1A; H314 | Méthode de calcul                   |
| Eye Dam. 1; H318    | Méthode de calcul                   |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*